

Syndicat Intercommunal
d'énergie et de e-communication
de l'Ain



Des services innovants pour vos territoires

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SIEA

27 janvier 2021 – Ainterexpo

Mot d'accueil du Président

Walter MARTIN

Appel et vérification
du quorum

Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu des actes effectués
- Usages du numérique
 - En présence de Monsieur Cédric O, Secrétaire d'Etat chargé de la transition numérique et des communications électroniques
 - Table Ronde : « Aménagement du territoire et inclusion numérique : l'équité territoriale en action »
- Système d'Information Géographique : levés des réseaux d'éclairage public pour les communes urbaines n'ayant pas transféré la compétence
- Personnel: Emplois pour accroissement saisonnier d'activité et pour accroissement temporaire d'activité
- Débat d'Orientations Budgétaires
- Questions diverses

Approbation du compte-rendu des actes effectués

Table ronde

Aménagement du territoire et inclusion numérique :
l'équité territoriale en action

- Cédric O, Secrétaire d'Etat chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques



- Jean DEGUERRY, Président du Conseil Départemental de l'Ain



- Walter MARTIN, Président du SIEA



- Christophe PREVOT, Dirigeant de la Société OMELCOM



- Arlette DURUAL, Directrice de l'Établissement de formation ADEA



- Michel PIVARD, Président de la société OKTEO



Usages du numérique

Accord préalable de principe du soutien
de l'Etat en faveur du déploiement
de 30 Conseillers Numériques France Services dans l'Ain

Plan de relance de l'Etat

L'enveloppe de 250M€ permet de porter un coup d'accélérateur très fort.

Mise en œuvre d'actions collectives portées par le Secrétariat d'Etat chargé du numérique depuis 2018 :

- structuration de la filière,
- appui aux collectivités pour l'élaboration d'initiative d'inclusion numérique,
- outillage des aidants en première ligne sur l'accès aux droits par le numérique, etc.

Grâce à ce plan, le Gouvernement agit sur trois axes :

- 1. 4000 conseillers numériques** formés proposant des ateliers d'initiation au numérique au plus proche des Français ;
- 2. Un soutien aux réseaux de proximité qui proposent des activités numériques, partout ;**
- 3. Des outils simples et sécurisés indispensables aux aidants** (travailleurs sociaux, agents de collectivité territoriale, etc.).



Objectifs

- **Accompagner l'inclusion Numérique du territoire**
- **Soutenir le développement des usages et services proposés aux collectivités, aux usagers du département.**

SIEA : structure porteuse du projet

Le SIEA souhaite accueillir à minima 8 Conseillers numériques sur le territoire départemental, les autres Conseillers seront portés par d'autres structures publiques ou privées.

- **Pilotage par le SIEA** – Service Usages et Services Numériques
- **Coordination nécessaire** avec l'ensemble des acteurs publics du département, de la Région et de l'Etat (social/numérique)
- **Appui** sur les organismes sociaux, les professionnels, les associations œuvrant dans le domaine social et numérique

A prendre en charge

- **Matériel Informatique** : Equiper les Conseillers (*PC / téléphone*)
- **Déplacement** : Remboursement des frais kms (*utilisation des véhicules personnels des Conseillers*)

A définir avec les collectivités

- **Le calendrier d'intervention**
- **Les points d'accueil et les lieux d'intervention du Conseiller** permettant de favoriser la mobilité : *Mairie/ Médiathèque / Espace Co-Working / Ecole / EHPAD...*

Proposition de l'Etat : un accord préalable en faveur du déploiement de 30 conseillers numériques dans l'Ain

- **Coordinateur du déploiement des Conseillers Numériques : le SIEA en lien avec l'ensemble des acteurs (*collectivités, administrations, associations, etc.*)**
- **Pré-attribution de 30 conseillers numériques pour le territoire**
- **Subvention maximale conditionnelle de 1.500.000 euros.**

La mutualisation de moyens et la solidarité intercommunale sont au cœur de l'action du SIEA, qui peut ainsi soutenir, coordonner les projets de l'ensemble des communes adhérentes et plus largement des collectivités.

VOTE

Signature de l'accord préalable

Cédric O

Secrétaire d'Etat chargé de la
Transition numérique et des
communications électroniques

Walter MARTIN

Président du SIEA



Systeme d'information géographique

Levés des réseaux d'éclairage public pour les communes urbaines n'ayant pas transféré la compétence



Levé des réseaux pour répondre aux DT / DICT

- **Les réponses aux DICT devront se faire en classe A pour les réseaux sensibles (éclairage public), soit une précision moyenne de 11 cm, selon l'échéance suivante:**
 - 2020 pour les communes urbaines
 - 2026 pour les communes rurales.

- **Lancement d'un marché de détection et géoréférencement en 2019**
 - Concerne les communes ayant transféré la compétence éclairage public
 - 4 lots géographiques

- **Proposition pour que les communes urbaines ayant gardé leur compétence éclairage public puissent profiter de cette prestation mutualisée selon les conditions suivantes:**
 - Le prestataire a terminé les communes urbaines liées au marché (moitié est du Département actuellement)
 - Coût sur la base de notre marché majoré de 10% de frais de dossiers du SIEA

- **Proposition identique pour les communes rurales ayant gardé leur compétence éclairage public.**

VOTE

Ressources - Personnel

Emplois pour accroissement saisonnier d'activité
et pour accroissement temporaire d'activité

Création d'emplois pour besoins saisonniers et occasionnels

Emplois pour un accroissement saisonnier d'activité :

Création de 3 postes d'adjoint administratif de 2^{ème} classe

Durée maximum : 2 mois

Emplois pour un accroissement temporaire d'activité :

**Création de 10 postes : Ingénieur/Technicien/Attaché
Rédacteur/Adjoint Administratif**

VOTE

Débat d'Orientations Budgétaires 2021

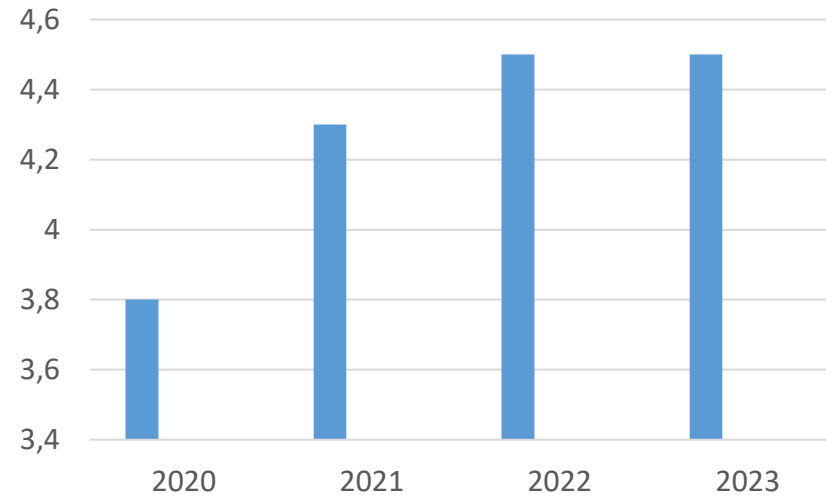
Débat d'Orientations Budgétaires 2021

- Budget Principal,
- Budget Annexe Communication Electronique,
- Budget Annexe Régie LIAin,
- Budget Annexe Transition Energétique.

Résilience des réseaux d'électricité



Montants d'investissements



Il s'agit de l'illustration concrète des **engagements d'Enedis** pris en décembre 2019, suite à la négociation du nouveau contrat de concession, d'une durée de 30 ans, avec le SIEA : entre 2020 et 2023, Enedis engagera à minima 17 millions d'euros de travaux afin **d'améliorer la qualité de la distribution de l'électricité et accompagner la transition énergétique** dans 375 communes de l'Ain où la concession lui est confiée.





Budget principal

Fonctionnement :

Le Budget Principal du SIEA retrace les opérations relatives aux compétences historiques du syndicat en tant qu'autorité organisatrice de la distribution de l'électricité ainsi que celles relatives aux compétences optionnelles telles le gaz, l'éclairage public, le SIG...

Les prévisions de **recettes** (redevances, TCFE, RODP, ventes CEE,...) pour 2021 sont de l'ordre de **27 à 28 M€**, les prévisions de **dépenses** (personnel, gestion courante, restitutions aux communes TCFE, CEE...) sont de l'ordre de **23 M€** en 2021.

- Réseau de distribution d'électricité: 10,9M€ en recettes (TCFE, RODP et redevances concessionnaire) et 380k€ en remboursement de la TCFE aux communes urbaines et 200k€ en dépenses (Reversement RODP et contrôle concession).
- Réseau de distribution de gaz: 415k€ de redevances des concessionnaires et RODP et 91k€ en dépenses (Accompagnement DSP et contrôle concession gaz),
- Pour les travaux d'éclairage public et de génie-civil télécom, les recettes estimatives sont de l'ordre de 14 M€ dont 4,5 M€ de participations et 2,4M€ en dépenses (maintenance Eclairage Public),
- Pour la communication électronique, la participation au budget annexe est stable à 2,6 M€, les recettes (remboursement frais de personnel) sont de 3M€.
- Transition énergétique: 475k€ de recettes (ventes des CEE, Cotisations Marchés Electrification et Gaz) et 515 K€ en dépenses (restitution aux communes, études et honoraires liés au Programme Actee 2.

Il est proposé pour 2021 de créer 9 nouveaux postes permanents :

- **4 pour la régie Liain financés par celle-ci,**
- **4 au service ressources, (dont 50% refacturés à la Régie)**
- **1 poste de Directeur des Opérations, un doublon qui sera supprimé dès la mise à disposition de l'agent à la SEM.**

Des emplois non permanents sont proposés pour répondre aux enjeux locaux mobilisant un chef de projet pour une durée déterminée et les renforts temporaires sont maintenus.

Exemples de contrats de projets : conseillers numériques, IRVE, réseau de vidéo-protection départemental, etc. Chacun de ces contrats devra générer des recettes pour à minima compenser les coûts.

Il est donc proposé le **maintien du budget 2020 + 700 K€**, hors Conseillers Numériques.

Les Conseillers numériques (1,5 M€ au total pour 30 Conseillers seront portés soit par le SIEA soit par les structures d'accueil privées ou publiques et financés par l'Etat).



Investissement:

Les prévisions de **recettes** sont de l'ordre de **23 à 24 M€** et les prévisions de **dépenses** sont de l'ordre de **30 à 32 M€** en 2021. Les principaux investissements :

Réseau de distribution d'électricité: 19,24M€ en dépenses et 8,5M€ en recettes (PCT, Article8, FACE, Collectivités).

Réseau de distribution de gaz: une ou deux DSP seront probablement lancées en 2021, un premier courrier de commune a été reçu cette semaine.

Réseau d'éclairage public: 8,72M€ en dépenses (les recettes sont comptabilisées en fonctionnement).

Réseau de Génie-Civil Télécom: 3M€ en dépenses pour le Génie Civil (enfouissements, dévoiements...) (les recettes sont comptabilisées en fonctionnement).

Transition énergétique: PCAET (87k€), ACTEE 2 (83k€) et 41,6k€ en recettes pour ACTEE2,

Subventions d'équipement versées aux organismes publics: éclairage public des lotissements communaux, travaux d'électrification rurale et d'éclairage public effectués par les communes urbaines...

Autres: Remboursements: reliquats des participations des communes sur les travaux, remboursements en capital des emprunts....

Rénovation légère du siège du SIEA lors d'un prochain confinement ou en période de congés et télétravail :

- La dépose des moquettes, la pose d'un nouveau revêtement de sols et peintures des bureaux : montant estimatif de 90k€ hors frais de manutention et de stockage temporaire (locaux à vider puis mobilier à réinstaller)
- le changement des huisseries et portes d'entrées pour à la fois les sécuriser (plusieurs effractions en 2020) et éviter la déperdition d'énergie: 18k€ (en report 2020)
- la remise en fonctionnement du chauffage et climatisation de la grande salle du 3^{ème} estimée à 15k€

Un **site unique** pour éviter les locations de locaux, les coûts de remise en état complète des locaux actuels (électricité, vétusté, dysfonctionnements, etc), et pour permettre une meilleure coordination entre les équipes du SIEA, de la Régie Liain et de la SEM.

- 500 K€ en vue de l'achat d'un terrain à construire

Budget annexe « communication électronique »

Les dépenses d'**investissement** pour 2021 sont de l'ordre de **210 M€** dont :

- 85% pour les travaux (dont 20 M€ reports 2020),
- 15% pour les travaux d'exploitation du réseau (licences, renforcement, mise à niveau, travaux de dévoiement, sécurité...), pour les travaux de raccordement des abonnés et pour le remboursement en capital des emprunts connus pour 2021 qui sera adapté en fonction des tirages sur la BEI et la CDC.



Dortan



Pont de Vaux



Maillat

Budget annexe « communication électronique »

Fonctionnement :

- La redevance versée par le budget RESO-LIAin, pour un montant de 31,8 M€ conformément au plan d'affaires (5,5 M€ en 2020)
- 2,6M€ du Budget Principal.

Investissement:

- Une estimation initiale de 40 M€ de subventions publiques en 2021 dont 3M€ du CD01, 2M€ des EPCI, 2,6M€ des cotisations des communes et à affiner pour la région, l'Etat et l'Europe d'ici le vote du budget en fonction du nouveau planning des deux groupements titulaires du marché de conception réalisation, auquel est ajouté le délai de paiement approximatif qui intervient après commercialisation des lignes fibre optique.
- 150 M€ restent disponibles pour 2021/2023 sur la BEI (120 M€) et la Caisse des Dépôts (30 M€).

La redevance de la Régie versée au Budget Annexe Communication Electronique est toujours calculée selon la délibération n°2011/52

Dans le cadre de l'organisation du service très haut débit, la Régie RESO-LIAin perçoit de la part des Fournisseurs d'Accès à Internet partenaires de l'opération LIAin, des recettes correspondant aux frais d'accès au service et abonnements facturés selon les différentes grilles tarifaires mises en œuvre.

Les sommes perçues sont censées couvrir :

- d'une part, les coûts d'exploitation de la Régie (électricité, eau, travaux de maintenance, personnel...) ;
- d'autre part, l'amortissement des investissements réalisés sur le réseau.

Les travaux étant financés par le budget annexe *Communication électronique*, il serait opportun que la Régie reverse une partie de ses recettes sur ce budget. Pour ce faire, il convient d'établir un mode de calcul objectif permettant de déterminer le montant à verser annuellement.

Sur la base de ces éléments, il vous est proposé d'établir une formule intégrant deux parts, soit :

- une part fixe, équivalente à 50 % des recettes perçues des FAI ;
- une part variable fondée sur les éléments suivants :
 - le nombre de clients (particuliers et professionnels),
 - la longueur du réseau de fibre optique construit et mis à disposition de la Régie,
 - le nombre de sites NRO (nœud de raccordement optique) où sont installés les équipements actifs.

Fonctionnement:

La plus forte augmentation provient principalement de l'**augmentation de la redevance versée au budget annexe Communication électronique qui passe de 5,5 M€ à 31,8 M€ suite aux cofinancements des opérateurs.**

La plupart des **autres postes de dépenses sont en baisse** (nouveaux marchés publics) à l'exception notamment de :

- la maintenance du réseau qui suit l'extension des réseaux et qui augmente donc en volume, (15k€ en moyenne par mois sont dû au mode « STOC » qui permet à un opérateur d'intervenir pour un raccordement final du SIEA)
- la location d'un site pour accueillir les effectifs déjà votés pour l'exploitation et la commercialisation du réseau
- le paiement de l'imposition forfaitaire sur les entreprises (IFER)

Investissement:

Principales **dépenses** :

- Immobilisations **incorporelles** (logiciels principalement, licences, évolution du portail customers, évolutions réglementaires,) : **595 K€ comme en 2020,**
- Immobilisations **corporelles** (la surveillance vidéo de certains sites sensibles ou souvent dégradés du réseau fibre, installations spécifiques, matériel informatique, cylindres et clefs électroniques, sécurité incendies...) : **665 K€ (600 k€ en 2020).**

Budget Transition Energétique

Fonctionnement:

- Principales **recettes** : vente d'électricité et subventions : **46k€**
- Principales **dépenses** : **4k€** pour l'accès au réseau d'électricité, les télérelèves, les frais pour les 5 installations à venir, les intérêts, etc.

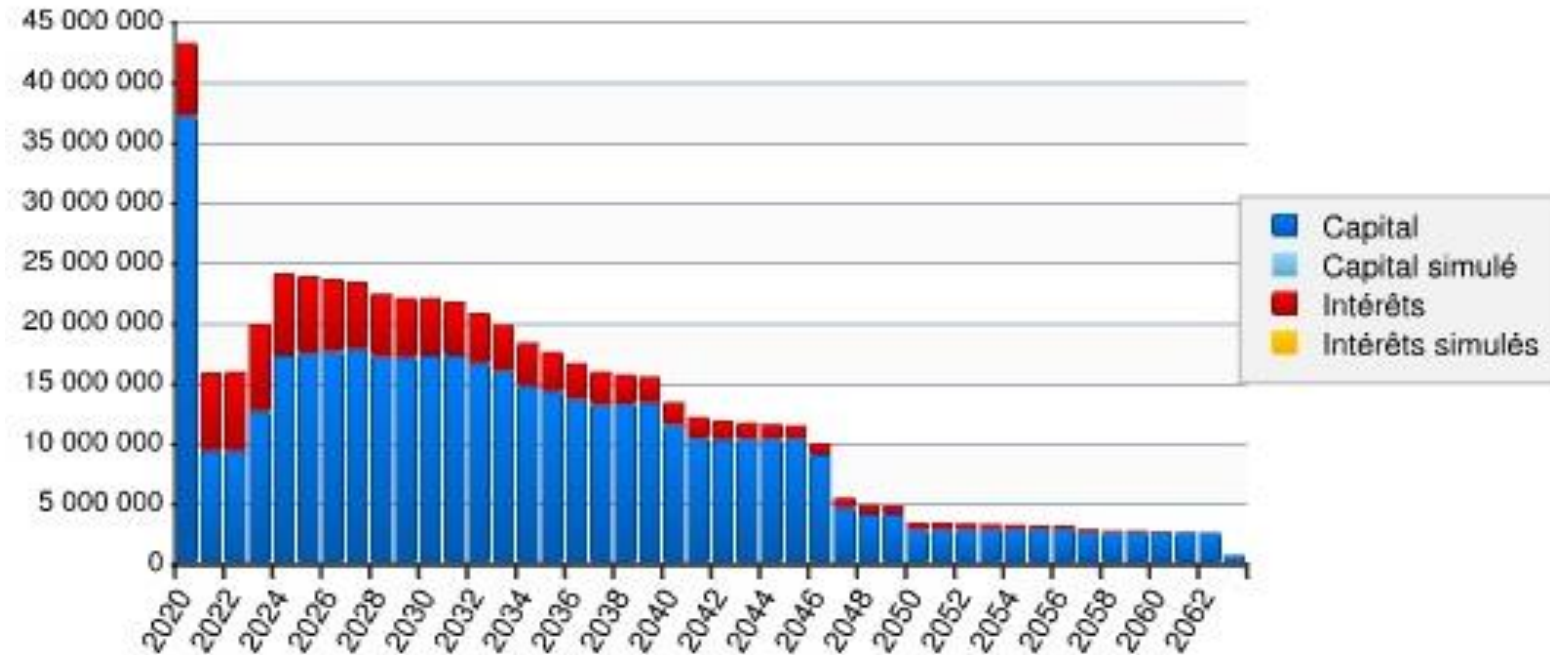


Investissement:

Principales **recettes** : subventions (3,2M€ minimum) et prêts

Principales **dépenses**:

- 5 nouvelles installations photovoltaïques : 237 K€
- Pour l'emprunt en cours, 10,5 K€ sont prévus en remboursement du capital (Emprunt Banque postale de 2019 de 210 K€).
- Pour ce qui concerne les dossiers liés à la SEM, des frais d'études ont été présentés et votés en Comité Syndical de décembre 2019 pour un montant estimatif de 330 k€ dont une partie fera l'objet d'aides ou subventions et le reste sera refacturé à la SEM ultérieurement.
- Pour ce qui concerne les dossiers liés à la SEM qui pourraient être faits en avance de phase par le SIEA : 950 K€ sont prévus en installations photovoltaïques sur des bâtiments, 226 K€ sur les ombrières, 110 K€ sur la centrale au sol de Pont d'Ain. Ces dossiers seront en recettes en 2022 et années suivantes lors de la rétrocession à la SEM.
- Pour 393 bornes de recharge de véhicules électriques, le montant d'investissement total est de 5,6 M€ dont 2,4 M€ d'autofinancement.



Source : Financeactive

Le pic constaté en 2020 est dû au remboursement in fine de deux emprunts court terme contractés en 2018 :

- L'emprunt de la Caisse d'épargne pour un capital de 8 M€,
- L'emprunt de La Banque Postale pour un capital de 20 M€.

Evolution de l'encours de dette et taux moyen

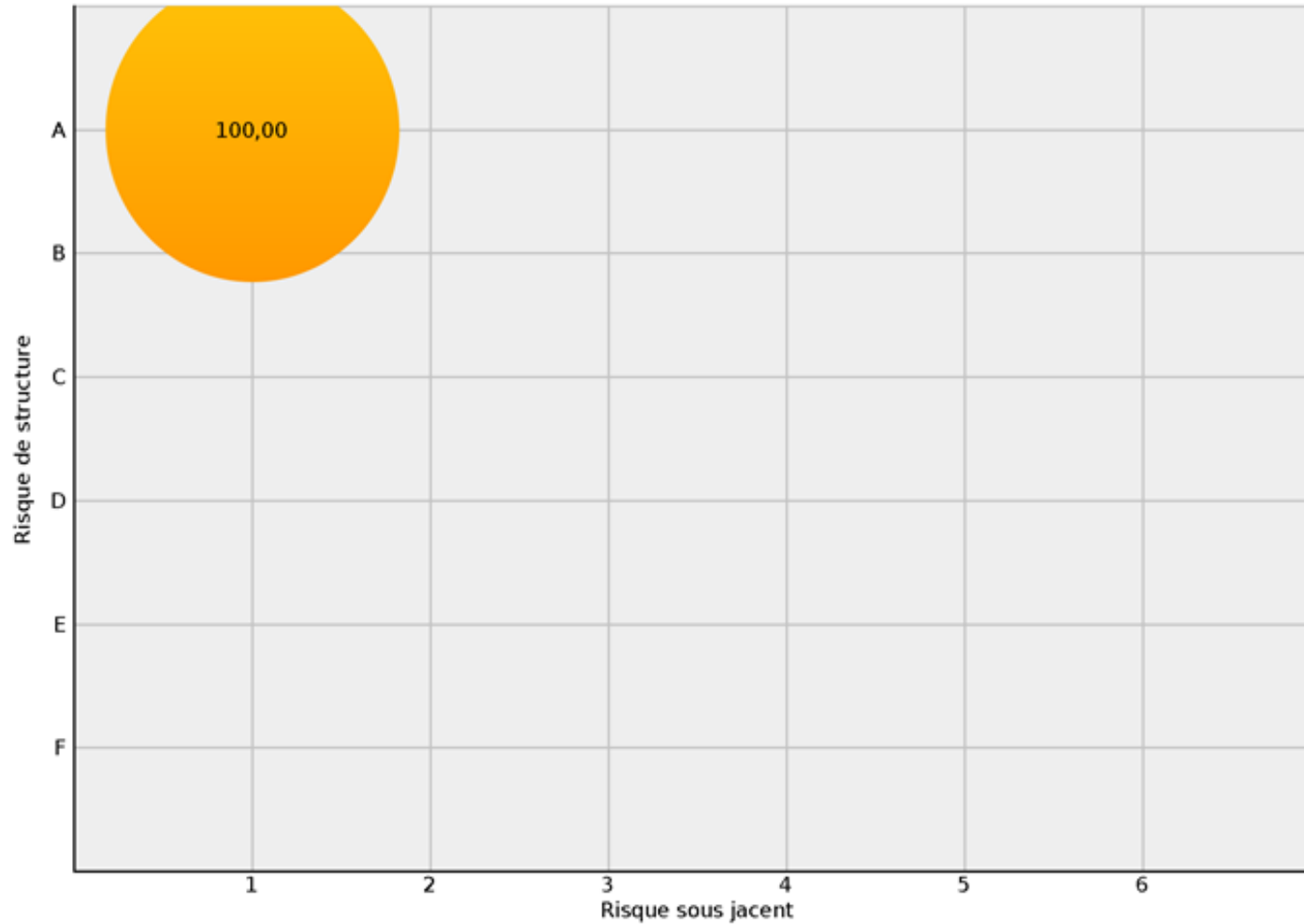
Caractéristiques de la dette au :	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
Montant de l'encours	179 452 912 €	199 378 204 €	231 325 686 €	263 603 640 €
Taux moyen	3,34%	2,98%	2,69%	2,55%
Durée résiduelle moyenne	20 ans et 6 mois	17 ans et 1 mois	18 ans et 5 mois	25 ans et 11 mois
Durée de vie moyenne	11 ans et 3 mois	9 ans et 5 mois	9 ans et 10 mois	13 ans et 9 mois

Source : Financeactive

Malgré une augmentation de l'encours, le taux moyen évolue à la baisse et la durée augmente, ce qui permet finalement de lisser l'investissement.

Matrice de risque (charte de bonne conduite)

Une dette saine



Source : Financeactive

Questions diverses

Prochaine Assemblée générale :

Samedi 20 mars matin - Ainterexpo

Vote du Budget

Merci de votre attention

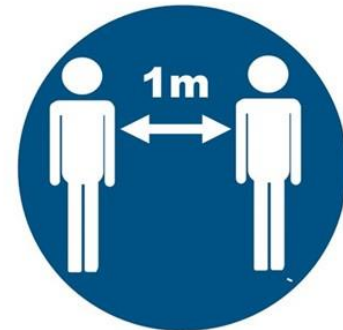
**Retrouvez cette présentation
sur www.siea.fr**



Port du masque
OBLIGATOIRE



Lavage des mains
au gel hydroalcoolique
OBLIGATOIRE



Distanciation sociale
OBLIGATOIRE



ANNEXES

- **Article L 5211-1 du CGCT**

Les dispositions du chapitre 1er du titre II du livre 1er de la deuxième partie relatives au fonctionnement du conseil municipal sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent titre.

- **Article L 2121-17 du CGCT**

Le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.